



M A I R I E

1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT-HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGLEMENTATION DE LA PÊCHE
Les 29, 30 et 31 mai 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous Maire de la Commune de CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE,
Vu les articles 2213- 1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'en raison d'un enduro pêche organisé par le Sporting Club Les Montagnards de Champagne Saint-Hilaire, la pêche sera réglementée du 29 mai 2026 à 08 heures au 31 mai 2026 à 16 heures.

ARRETONS

Article 1 : La pêche sera **formellement interdite** dans le grand étang de la Base de Loisirs des 3 Fontaines du vendredi 29 mai 2026 dès 8 heures jusqu'au dimanche 31 mai 2026 à 16 heures. Seuls seront autorisés les pêcheurs participant à l'enduro pêche organisé par le SPORTING CLUB LES MONTAGNARDS.
S'adresser aux organisateurs pour les inscriptions.

Article 2 : L'espace parking et l'espace Chevaux sont également réservés pour cette activité et son accès tels que mentionnés sur le plan joint.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
◇ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gençay,
◇ Affiché.

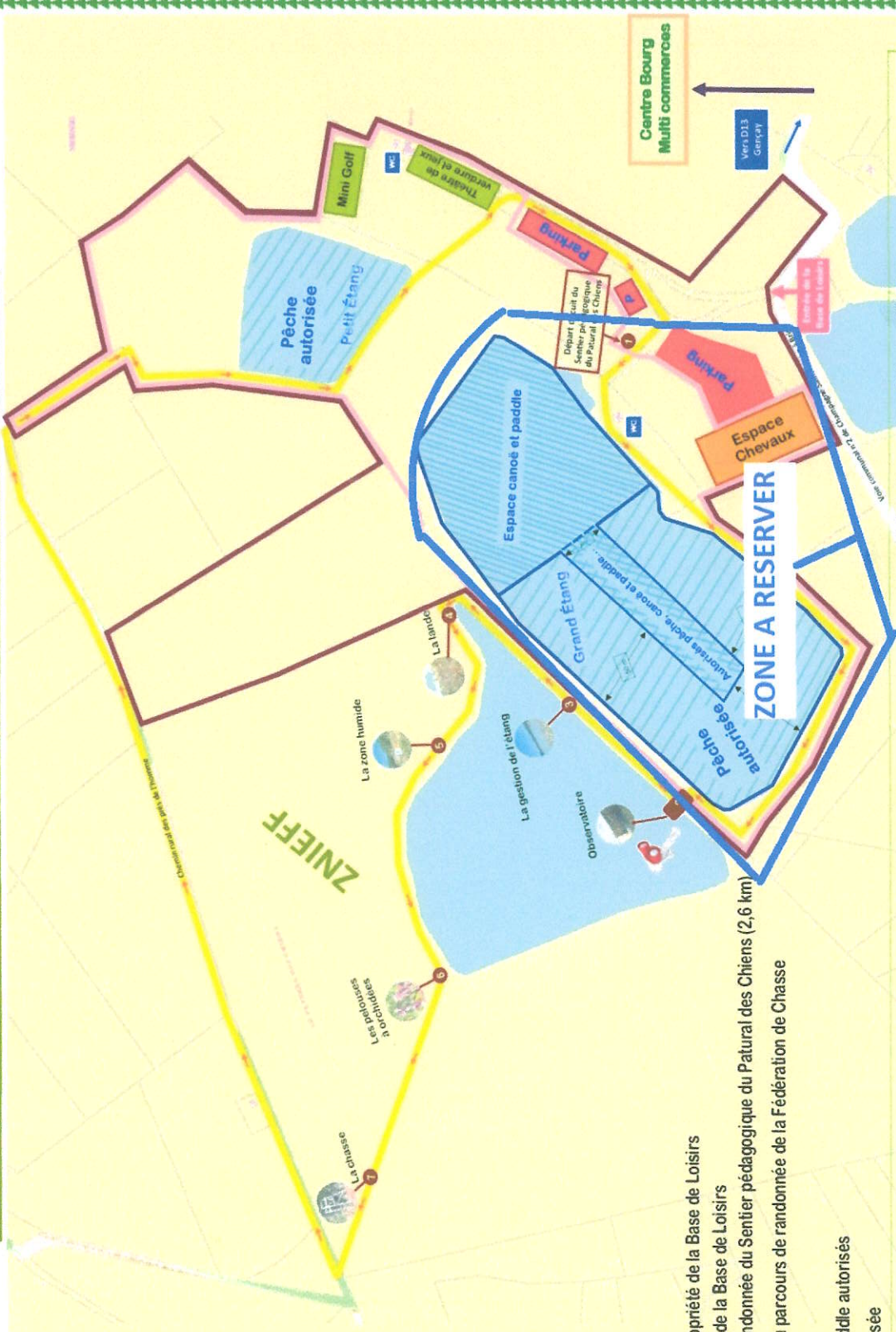
Fait à CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE, le 15 avril 2026.

Le Maire



Gilles BOSSEBOEUF

Base de Loisirs Communale Site des Trois Fontaines



Légende :

- ▬ Limite de propriété de la Base de Loisirs
- ▬ Espace clos de la Base de Loisirs
- ▬ Circuit de randonnée du Sentier pédagogique du Patural des Chiens (2,6 km)
- Panneaux du parcours de randonnée de la Fédération de Chasse
- ▬ Les étangs
- ▬ Canoë et paddle autorisés
- ▬ Pêche autorisée

Date : 02/03/2021

Plan n° : Plan001/2021

Mairie de Champagne-Saint-Hilaire – 1 place de la mairie 86160 Champagne-Saint-Hilaire

☎ 05.49.37.30.91

E-mail : contact@champagne-saint-hilaire.fr
 Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

→ Visitez notre site

